

■ **Banque Edouard Constant SA**, à Genève, exploiter une banque et exercer une activité de négociant en valeurs mobilières (FOSC du 23.07.2003, p. 6). La société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que la société EFG Private Bank SA, à Zurich, en reprend l'actif et le passif.
Journal no 8472 du 24.07.2003
(01108738 / CH-660.0.176.957-8)